

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 21 janvier 2013, à 19 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Linda Fortier et en présence de la directrice générale, madame Francine Labelle, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Francis Denis, monsieur Pascal Denis, madame Sophie Lacasse, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était absent, le conseiller, monsieur Daniel Krog.

## **ORDRE DU JOUR**

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 10 décembre 2012 à 19 h.
  - b) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 10 décembre 2012 à 20 h.
  - c) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le mardi 15 janvier 2013 à 18 h.
- 4. Première période de questions**
- 5. Rapport de la mairesse**
  - a) Rapport de la mairesse.
- 6. Administration, Finances et Qualité de services**
  - a) Rapports des responsables et comités.
  - b) Présentation et approbation des comptes.
  - c) Autorisation annuelle des dépenses incompressibles visées au Règlement # 19-2007.
  - d) Journal l'Informateur massonais 2013.
  - e) Services professionnels - Consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux UMQ – Mandat à Malette Actuaire inc.
  - f) Modification à la résolution # 4315-10-2012 – Cession du lot 24-86 Rg 7.
  - g) Proclamation du Jour du Drapeau – 21 janvier 2013 (Drapeau du Québec).
  - h) Proclamation du Jour du Drapeau – 15 février 2013 (Drapeau du Canada).
  - i) Rémunération 2012 - Salariés cadres.
  - j) Convention de travail de Mme Francine Labelle.
  - k) Nomination d'un maire suppléant.
- 7. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
  - a) Rapports des responsables et comités.
  - b) Renouvellement du contrat de travail – M. Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie et coordonnateur du Service de Sécurité civile.
  - c) Convention – Classification et traitement des pompiers.
  - d) Terminaison d'emploi – M. Pierre Tremblay, premier répondant.
  - e) Acceptation de démission – M. Jacques Landry, premier répondant.
  - f) Acceptation de démission de M. Christian Asselin, pompier à temps partiel.
  - g) Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2012 du Comité directeur de la Sécurité civile.
- 8. Travaux publics et Hygiène du milieu**
  - a) Rapport des responsables et comités.
  - b) Décompte final PRÉCO II et III – Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par injection de résine polymérique – Dossiers # HYG-

201009-13 et # HYG-201009-14 et Roche # 61735 – Autorisation de paiement à Ceasar's Infrastructure Services Inc.

- c) Programmation des travaux – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ).
- d) Bâtiments municipaux - Contrat pour travaux urgents de déneigement des toitures.

**9. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**

- a) Rapports des responsables et comités.
- b) Renouvellement du contrat de travail – M. Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement.
- c) Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif sur l'Environnement (C.C.E.) tenue le 12 janvier 2013.
- d) Renouvellement des mandats des membres du C. C. E.

**10. Loisirs, Culture et Promotion touristique**

- a) Rapports des responsables et comités.
- b) Renouvellement du contrat de travail – Mme Joane Grandmaison, responsable de la bibliothèque SME.
- c) Embauche – Aide technique aux Loisirs et préposé à l'entretien temporaire – M. Régis Poinas.
- d) Programmation de l'Hiver en Fête 2013 et 10 heures du lac Masson.
- e) Fête des Voisins 8 juin 2013 – Réseau québécois de Villes et villages en santé.

**11. Correspondance.**

**12. Affaires nouvelles.**

**13. Seconde période de questions.**

**14. Levée de la séance.**

**1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Son honneur la mairesse, madame Linda Fortier, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à six (6) membres.

4407-01-2013

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

4408-01-2013

- a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 10 DÉCEMBRE 2012 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2012 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 10 décembre 2012 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4409-01-2013

b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 10 DÉCEMBRE 2012 À 20 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2012 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 10 décembre 2012 à 20 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4410-01-2013

c) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE MARDI 15 JANVIER 2013 À 18 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2013 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le mardi 15 janvier 2013 à 18 h soit et est approuvé tel que rédigé.

#### **4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **5. RAPPORT DE LA MAIRESSE**

Madame la mairesse débute cette séance en souhaitant une bonne année 2013 et enchaîne avec une statistique intéressante, à savoir que selon le nouveau décret, la population de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson est grimpée à 2 800 résidants, donc 300 de plus. La Ville se classe maintenant au 3<sup>e</sup> rang au sein de la MRC des Pays-d'en-Haut, au chapitre de la croissance après Saint-Sauveur et Sainte-Adèle.

Cette dernière fait ensuite un bref rappel des incidents entourant la tempête du 21 décembre dernier et des conséquences des pannes d'électricité pour l'ensemble des services municipaux. Même si un communiqué de presse est en voie d'élaboration en vue de dresser le portrait de toutes les mesures entreprises par la Ville, elle a tenu à féliciter le personnel et les bénévoles qui se sont mobilisés pour le mieux-être de la collectivité. Une opération qui globalement aura nécessité un déboursé d'approximativement 70 000\$.

Elle conclut en informant qu'à la suite de ce malheureux épisode, Hydro-Québec procédera au cours des prochaines semaines à des travaux d'égagement d'arbres.

#### **6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES**

##### **a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS**

La conseillère responsable, madame Sophie Lacasse, informe les participants que l'envoi des comptes de taxes est prévu pour la dernière semaine du mois de

janvier et que la date du premier paiement est le 8 mars

**4411-01-2013**

b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

Monsieur Sébastien Racette, trésorier, dépose les rapports des dépenses incompressibles :

Période du 8 au 14 décembre 2012, chèques # 19 764 à # 19 783 totalisant :	28 831.66 \$ ;
Période du 15 au 21 décembre 2012, chèques # 19 784 à # 19 806 totalisant :	51 580.19 \$ ;
Le chèque # 19 807 est inexistant ; Période du 22 décembre 2012 au 4 janvier 2013, Aucun chèque ;	
Période du 5 au 11 janvier 2013, Chèques # 19 808 au 19 822 totalisant :	49 007.42 \$ ;
Période du 12 au 18 janvier 2013, Chèques # 19 823 à # 19 831 totalisant :	7 459.90 \$.

IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE les dépenses incompressibles, représentées par les chèques # 19 764 à # 19 831, et les comptes du mois de janvier 2013 au montant total de 326 776.86 \$, soient approuvés et payés tels que soumis.

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

---

Sébastien Racette  
Trésorier

**4412-01-2013**

c) AUTORISATION ANNUELLE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES VISÉES AU RÈGLEMENT # 19-2007.

ATTENDU les dispositions du Règlement # 19-2007 concernant la délégation de pouvoirs à certains officiers municipaux ;

ATTENDU la liste des dépenses incompressibles 2013 telle que préparée par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 10 janvier 2013 totalisant 5 168 568.00 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste précitée et autorise le Service de la Trésorerie à effectuer leurs paiements, le tout en temps et lieu.

**4413-01-2013**

d) JOURNAL L'INFORMATEUR MASSONNAIS 2013.

ATTENDU la proposition de publication par Le Journal des Pays-d'en-Haut / La Vallée des informations municipales au coût de 1 200 \$ par publication mensuelle en couleur incluant la chronique de la mairesse sous la rubrique de l'Informateur Massonnais ;

ATTENDU que cette publication se veut un outil de médiatisation pour remplacer le bulletin municipal L'Informateur Massonnais dans le but d'informer les citoyens des activités et services offerts au meilleur coût possible, sur une base régulière et dont le tirage est régional ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin, et il est à l'unanimité des personnes

présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la conclusion d'une entente non exclusive de publication d'informations, avis, annonces, programmes et autres sujets d'intérêt public selon les besoins municipaux pour un montant n'excédant pas 1 200 \$ plus les taxes applicables par mois pour l'année 2013.

QUE la directrice générale, madame Francine Labelle, soit mandatée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le protocole d'entente à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-341.

**4414-01-2013**

e) SERVICES PROFESSIONNELS - CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS D'UN REGROUPEMENT D'ORGANISMES MUNICIPAUX UMQ – MANDAT À MALETTE ACTUAIRES INC.

ATTENDU la résolution # 4264-09-2012 datée du 10 septembre 2012 par laquelle ce conseil confirmait son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives et confiait à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

ATTENDU que le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaires inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson fait partie de ce regroupement ;

ATTENDU que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson mandate l'UMQ pour agir, à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

**4415-01-2013**

f) MODIFICATION À LA RÉOLUTION # 4315-10-2012 – CESSION DU LOT 24-86 RG 7.

ATTENDU la résolution # 4315-10-2012 datée du 15 octobre 2012 par laquelle ce conseil autorisait un prolongement de délai pour que la transaction de cession à 9181-7452 Québec inc, représentée par Valery Jennifer Gauthier, soit notariée au plus tard le 31 décembre 2012 ;

ATTENDU que des contraintes incontrôlables n'ont pas permis les signatures au contrat dans les délais prescrits compte tenu de la période de congé férié de fin d'année ;

ATTENDU la requête de l'acquéreur datée du 17 janvier 2013 à l'effet de modifier la clause 6 du titre « Conditions » de sa promesse d'achat datée du 16 février 2009 pour supprimer la restriction relative au remblai ;

ATTENDU les actuelles dispositions des lois et règlements applicables encadrant les milieux humides ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin, et il est à l'unanimité des personnes

présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la modification à l'article 6 de la promesse d'achat précitée qui devra dorénavant se lire comme suit : « *L'acheteur déclare avoir pris connaissance du fait que le terrain est situé dans une zone de milieu humide répertorié et déclare en connaître toutes les conséquences.* »

QUE la notaire instrumentant au dossier, Me Chantale Hétu, soit requise de modifier les dispositions du titre « Possession et conditions » à son projet d'acte afin d'y refléter la présente modification.

QUE la date indiquée au dernier paragraphe de la résolution # 4315-10-2012 soit modifiée et que le délai de signature soit prolongé afin que cette transaction soit notariée au plus tard le 31 janvier 2013, après quoi, la présente résolution deviendra nulle et non avenue.

**4416-01-2013**

g) PROCLAMATION DU JOUR DU DRAPEAU – 21 JANVIER 2013 (DRAPEAU DU QUÉBEC).

ATTENDU que le 21 janvier 1948, le fleurdelisé prenait la place du Union Jack, drapeau britannique, au sommet de la tour centrale de l'Assemblée nationale et que par décret, le gouvernement du Québec lui avait accordé, le matin même, le statut de drapeau officiel du Québec ;

ATTENDU que le drapeau représente l'un des plus puissants moyens de communication d'une nation ;

ATTENDU que de tout temps et dans toutes les civilisations, le drapeau a été un élément d'identification permettant de reconnaître les siens, d'attirer l'attention, d'identifier une juridiction ;

ATTENDU que les gens sont sensibles et intéressés à tout ce qui touche leur drapeau, et c'est aussi vrai pour les Québécois ;

ATTENDU qu'à titre d'emblème national, le drapeau du Québec a été déployé de façon officielle par la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, institution publique afin de marquer son appartenance à cette dernière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil souligne ce 21 janvier 2013, le 65<sup>e</sup> anniversaire de cette cérémonie de proclamation du jour du Drapeau du Québec.

**4417-01-2013**

h) PROCLAMATION DU JOUR DU DRAPEAU – 15 FÉVRIER 2013 (DRAPEAU DU CANADA).

ATTENDU que le 15 février 1965, le drapeau national du Canada arborant la feuille d'érable était hissé pour la première fois sur la Colline du Parlement, à Ottawa ;

ATTENDU que les couleurs rouge et blanc ont été désignées les couleurs officielles du Canada en 1921 par sa Majesté le roi George V et que l'ensemble avec la feuille d'érable est un symbole de liberté, de démocratie et de respect des droits de la personne ;

ATTENDU que le 15 février a été déclaré le Jour du drapeau national du Canada en 1996 ;

ATTENDU qu'à titre d'emblème national, le drapeau du Canada a été déployé de façon officielle par la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, institution publique afin de marquer son appartenance à ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ

par monsieur Francis Denis, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil souligne le 48<sup>e</sup> anniversaire de proclamation du jour du Drapeau du Canada, ce 15 février prochain.

**4418-01-2013**

i) RÉMUNÉRATION 2012 - SALARIÉS CADRES.

ATTENDU le processus d'évaluation du personnel cadre et de l'ensemble des projets qu'ils ont gérés en cours d'année 2012 ;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction générale au chapitre de la rémunération 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les montants à être versés aux salariés cadres pour 2012.

**4419-01-2013**

j) CONVENTION DE TRAVAIL DE MME FRANCINE LABELLE.

ATTENDU la recommandation de la direction générale telle que formulée le 7 janvier 2013 pour les précisions à apporter à la convention de travail de la directrice générale, madame Francine Labelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de modifier la convention de travail de la directrice générale en tenant compte des précisions telles que discutées.

QUE la mairesse, madame Linda Fortier, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le contrat de travail modifié.

**4420-01-2013**

k) NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT.

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer périodiquement un maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil nomme monsieur Pascal Denis, conseiller municipal, à titre de maire suppléant à compter du mois de février 2013 jusqu'à ce que son successeur soit nommé par résolution.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.**

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Monsieur Pierre Tessier dépose le rapport mensuel des activités du mois de décembre 2012 du Service de Sécurité Incendie.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, indique que lors de la panne électrique, le Service des Premiers répondants a reçu 25 appels. Au total, plus de 200 appels pour l'année 2012 et qu'au chapitre de la Sécurité civile, lors des mesures d'urgence alors que le Centre culturel a été ouvert à la population, 25 lits gonflables ont été mis à la disposition des citoyens.

Elle rappelle ensuite la formation de sauvetage sur glace qu'ont suivie 12 pompiers au cours du mois de décembre. Un nouveau volet s'ajoutant à la liste des services offerts à la population.

**4421-01-2013**

b) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL – M. PIERRE TESSIER, DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET COORDONNATEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ CIVILE.

ATTENDU que le contrat de travail de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie et coordonnateur du Service de Sécurité civile, arrivait à échéance le 31 décembre 2012 ;

ATTENDU que ce conseil est satisfait des services rendus et désire procéder à un renouvellement du contrat de travail de M. Tessier ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale, madame Francine Labelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil procède au renouvellement aux mêmes conditions du contrat de travail de monsieur Pierre Tessier à titre de directeur du Service de Sécurité Incendie et coordonnateur du Service de Sécurité civile pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

QUE madame Francine Labelle, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le contrat de travail à intervenir.

**4422-01-2013**

c) CONVENTION – CLASSIFICATION ET TRAITEMENT DES POMPIERS.

ATTENDU les discussions intervenues pour établir la rémunération selon la nouvelle classification des pompiers à temps partiel de la brigade de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU la proposition de convention, telle que préparée par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, datée du 21 janvier 2013 pour les taux horaire 2011 de même que ceux de 2012 avant indexation, soumise à la Commission de prévention contre l'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition de convention salariale des pompiers précitée et autorise le Service de la Trésorerie à procéder aux ajustements, s'il y a lieu.

**4423-01-2013**

d) TERMINAISON D'EMPLOI – M. PIERRE TREMBLAY, PREMIER RÉPONDANT.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU que monsieur Pierre Tremblay a informé le directeur, monsieur Pierre Tessier, de son indisponibilité à continuer de faire partie de l'équipe des premiers répondants compte tenu de son travail d'ambulancier à temps plein ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie en date du 18 décembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le départ de monsieur Pierre Tremblay et le remercie de ses bons et loyaux services au sein de l'équipe des premiers répondants pour sa mise sur pied.

**4424-01-2013**

e) ACCEPTATION DE DÉMISSION – M. JACQUES LANDRY, PREMIER RÉPONDANT.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la lettre telle que formulée par monsieur Jacques Landry en date du 2 décembre 2012 par laquelle il informe le conseil qu'il quitte sa fonction de premier répondant à compter du 27 novembre 2012 pour différentes considérations principalement son manque de disponibilité ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, en date du 18 décembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Jacques Landry effective au 27 novembre 2012 à titre de premier répondant, le remercie de ses bons et loyaux services au sein de l'équipe tout au long de ses 2 ans de service et lui souhaite bonne chance dans ses occupations.

**4425-01-2013**

f) ACCEPTATION DE DÉMISSION DE M. CHRISTIAN ASSELIN, POMPIER À TEMPS PARTIEL.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU la lettre telle que formulée par monsieur Christian Asselin en date du 28 décembre 2012 par laquelle il informe le conseil qu'il quitte sa fonction de pompier à temps partiel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour différentes considérations principalement le manque de disponibilité ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, en date du 8 janvier 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Christian Asselin effective au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à titre de pompier à temps partiel, le remercie de ses bons et loyaux services au sein de la brigade tout au long de cette dernière année de service et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles occupations.

**4426-01-2013**

g) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2012 DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ CIVILE.

ATTENDU la réunion du comité directeur de la Sécurité civile tenue le

12 décembre 2012 ;

ATTENDU le compte-rendu rédigé par monsieur Pierre Tessier, coordonnateur du Service de Sécurité civile, et déposé par ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte des commentaires et recommandations de ce comité.

## **8. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Le conseiller responsable, monsieur Daniel Krog, étant absent, il n'y a aucun commentaire à ce point.

**4427-01-2013**

### b) DÉCOMPTE FINAL PRÉCO II ET III – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE PAR INJECTION DE RÉSINE POLYMÉRIQUE – DOSSIERS # HYG-201009-13 ET # HYG-201009-14 ET ROCHE # 61735 – AUTORISATION DE PAIEMENT À CEASAR'S INFRASTRUCTURE SERVICES INC.

ATTENDU la résolution # 3601-10-2010 par laquelle ce conseil retenait la soumission de Caesar's Infrastructure Services inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par projection de résine polymérique selon les dispositions du devis au dossier # HYG-201009-13 au montant initial de 1 009 460.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU l'avis de pénalité tel que préparé par Mme Émilie Fournier ing. chargée de projets de Roche ltée, daté du 7 décembre 2012 pour un montant global de 4 440.00 \$ pour l'ensemble des travaux de reprise ;

ATTENDU le certificat de paiement # 5 « final » tel que préparé par madame Émilie Fournier, ing. chargée de projet de Roche ltée, en date du 21 janvier 2013 pour la libération de la retenue contractuelle et le paiement d'une somme de 39 349.71 \$ (PRECO 1I) et de 10 177.89 \$ (PRECO 1II) moins la pénalité au contrat pour les réparations des pièces d'asphalte au montant de 4 440.00\$ plus les taxes applicables Caesar's Infrastructures Services inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la pénalité pour des travaux supplémentaires exécutés tel qu'indiqué au rapport précité.

QUE ce conseil approuve la libération de la retenue contractuelle et autorise le Service de la Trésorerie à acquitter le paiement du certificat final précité pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par injection de résine polymérique (PRÉCO II et III) compte tenu de la pénalité applicable, au montant global de 45 087.60 \$ plus les applicables, à Caesar's Infrastructure Services inc., le tout payable par les règlements # 55-2010 et # 55A-2010.

**4428-01-2013**

### c) PROGRAMMATION DES TRAVAUX – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2010-2013 (TECQ).

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à

elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux, jointe à la présente pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions, et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**4429-01-2013**

d) BÂTIMENTS MUNICIPAUX - CONTRAT POUR TRAVAUX URGENTS DE DÉNEIGEMENT DES TOITURES.

ATTENDU l'accumulation de neige importante reçue dans les dernières semaines rendant certains travaux de déneigement des toitures urgents pour répondre aux obligations et responsabilités du propriétaire en matière de sécurité des biens et des personnes ;

ATTENDU le manque actuel d'effectif municipal affecté à cette tâche, réalisée habituellement plus tard en saison hivernale ;

ATTENDU les dispositions de la Loi en matière d'attribution de contrat de gré à gré et les dispositions du règlement # 19-2007 concernant la délégation de pouvoirs à certains officiers municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte et entérine le prix soumis à l'offre de service de M. Charles Perreault datée du 7 janvier 2013 soit un montant global de 125.00 \$/l'heure et lui octroie le contrat pour le déneigement des toitures de tous les bâtiments municipaux (sauf la caserne des pompiers) pour un montant n'excédant pas 15 000 \$ sur une période de 3 semaines débutant le 9 janvier 2013.

QUE cette dépense soit payable à même le budget des opérations courantes.

**9. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement dépose le rapport mensuel d'activités, le rapport mensuel et le rapport annuel de décembre 2012.

Le conseiller responsable de l'Urbanisme et de la Mise en valeur du territoire, monsieur Pascal Denis, indique que somme toute, l'année 2012 s'est révélée une année significative avec une augmentation de 48 unités de logement.

Le conseiller responsable de l'Environnement, monsieur Stéphane Longtin, souligne que ce Service est à préparer les activités 2013. À ce chapitre, il annonce la tenue de la Journée de l'environnement 2013 qui se tiendra le samedi 8 juin. Il ajoute qu'en raison du succès du projet pilote de l'Écocentre en 2012, des améliorations seront apportées sur le site et en lien avec les méthodes de travail.

Le dossier de la nouvelle Stratégie d'économie d'eau potable sera porté à l'attention des membres du CCE qui se pencheront également sur le règlement sur les nuisances en vue de proposer un certain nombre d'amendements.

**4430-01-2013**

b) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL - M. MARTIN LÉGER, DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT.

ATTENDU que le contrat de travail de monsieur Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, venait à échéance le 31 décembre 2012 ;

ATTENDU que ce conseil est satisfait des services de monsieur Martin Léger et souhaite le renouvellement de son embauche pour une nouvelle année ;

ATTENDU la recommandation telle que formulée le 7 janvier 2013 par madame Francine Labelle, directrice générale, pour prolonger la période d'embauche de monsieur Martin Léger jusqu'au 31 décembre 2013 avec certaines modifications ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil procède au renouvellement du contrat de travail de monsieur Martin Léger à titre de directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec les modifications telles que discutées.

QUE madame Francine Labelle, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le contrat de travail 2013 à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-61000-141.

**4431-01-2013**

c) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT (C.C.E.) TENUE LE 12 JANVIER 2013.

ATTENDU la réunion du Comité consultatif sur l'Environnement (C. C. E.) tenue le 12 janvier 2013 ;

ATTENDU le compte-rendu rédigé par monsieur Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, et déposé par ce dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte des commentaires et recommandations de ce comité.

**4432-01-2013**

d) RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU C. C. E.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder aux renouvellements des mandats de deux des membres du Comité consultatif sur l'Environnement aux sièges pairs # 2 et # 4 en vertu du règlement # 21-2007 relatif au mandat du Comité consultatif sur l'Environnement de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et établissant des dispositions de régie interne ;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, mentionnant la durée des mandats des membres ;

ATTENDU que mesdames Sylvie Ferland (siège # 2) et Suzanne Boutet (siège # 4) ont manifesté le désir de poursuivre leur implication au sein du comité pour un mandat additionnel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil nomme respectivement pour un mandat de deux (2) ans aux sièges pairs # 2 et # 4 du Comité consultatif sur l'Environnement madame Sylvie Ferland et madame Suzanne Boutet et les remercie de leur implication.

**10. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE**

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Monsieur Benoît Beauchamp dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale de Sainte-Marguerite-Estérel pour le mois de décembre 2012 tel que préparé par la responsable, madame Joane Grandmaison.

Le conseiller responsable, monsieur Francis Denis, est fier d'annoncer l'ouverture toute récente de la patinoire et félicite tout le personnel qui a travaillé avec acharnement à sa mise en place. Il a rappelé l'importance de cette infrastructure de loisirs pour la notoriété de la Ville.

Il a ensuite mis l'accent sur le Palais de neige qui est en voie de réalisation et sur la programmation d'Hiver en fête qui sera dévoilée en conférence de presse, le jeudi 24 janvier à 11 h 30.

Toujours en lien avec les sports d'hiver, il s'est dit enchanté de la participation de la population aux activités de ballon-balai, patinage artistique et de hockey mineur.

Il termine en rappelant que l'Heure du conte de Noël qui s'est tenue le 11 décembre 2012, a attiré 11 adultes et 14 enfants. Il en profite pour annoncer qu'une autre Heure du conte était prévue le 12 février prochain dans le cadre de la Saint-Valentin. Activité gratuite!

**4433-01-2013**

b) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL – MME JOANE GRANDMAISON, RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE SME.

ATTENDU que le contrat de travail de madame Joane Grandmaison, responsable de la bibliothèque municipale de Sainte-Marguerite-Estérel, arrivait à échéance le 31 décembre 2012 ;

ATTENDU que ce conseil est satisfait des services rendus et désire procéder à un renouvellement du contrat de travail de madame Joane Grandmaison ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale, madame

Francine Labelle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil procède au renouvellement aux mêmes conditions du contrat de travail de madame Joane Grandmaison à titre de responsable de la bibliothèque municipale pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

QUE madame Francine Labelle, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le contrat de travail à intervenir.

**4434-01-2013**

c) EMBAUCHE – AIDE TECHNIQUE AUX LOISIRS ET PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN TEMPORAIRE – M. RÉGIS POINAS.

ATTENDU les besoins additionnels en ressources humaines au Service des Loisirs et de la Culture pour la période hivernale notamment pour l'entretien des patinoires et du palais de glace ;

ATTENDU les prescriptions de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Benoit Beauchamp, directeur du Service des Loisirs et de la Culture ;

ATTENDU le règlement # 19-2007 concernant la délégation de pouvoirs à certains officiers municipaux ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Francis Denis, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de monsieur Régis Poinas à titre d'employé temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective au poste d' « aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager » principalement affecté à l'entretien de la patinoire sur le lac Masson et aux installations hivernales pour une période indéterminée n'excédant pas 149 jours selon les besoins du service à compter du 10 janvier 2013 et que l'ensemble de ses conditions de travail soient celles plus amplement décrites et applicables de la convention collective présentement en vigueur.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires # 02-70130-141 et # 62-70130-141.

**4435-01-2013**

d) PROGRAMMATION DE L'HIVER EN FÊTE 2013 ET 10 HEURES DU LAC MASSON.

ATTENDU les activités prévues dans le cadre de l'Hiver en Fête 2013 telles que décrites au dépliant promotionnel ;

ATTENDU l'activité Les 10 Heures du lac Masson de nature participative prévue dans le cadre de l'Hiver en Fête 2013 par le Service des Loisirs en date du 9 février 2013 ;

ATTENDU les feux d'artifices prévus également lors de cette soirée du 9 février 2013 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, pour procéder au préalable aux préparatifs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la tenue de ces évènements sur le lac Masson et au Pavillon Violette-Gauthier, mandate monsieur Benoit Beauchamp à procéder dans ce dossier dans les meilleurs délais pour un montant n'excédant pas 7 350 \$ plus les taxes applicables et autorise le Service de la Trésorerie à acquitter les factures en temps et lieu.

QUE cette dépense soit répartie aux postes budgétaires # 02-70160-447 et # 02-70160-640.

QUE ce conseil mandate monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, à procéder pour la mise en place des feux d'artifices pour un montant n'excédant pas 2 500.00 \$ plus les taxes applicables et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70130-640.

**4436-01-2013**

e) FÊTE DES VOISINS 8 JUIN 2013 – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ.

ATTENDU que ce conseil désire renouveler son activité citoyenne dans le cadre de la Fête des Voisins 2013 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'inscrire la participation de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson à la 8<sup>e</sup> édition de la Fête des Voisins sur le site Internet du Réseau québécois de villes et villages en santé pour ainsi permettre aux citoyens de bénéficier de récompenses et ainsi accentuer la mobilisation ;

ATTENDU la recommandation favorable du 3 décembre 2012 de monsieur Benoit Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu ce qui suit :

QUE ce conseil décrète la Fête des Voisins le samedi 8 juin prochain et mandate monsieur Benoit Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture, à procéder dans ce dossier.

#### **11. CORRESPONDANCE**

#### **12. AFFAIRES NOUVELLES.**

#### **13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4437-01-2013**

#### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Étant 20 h 24, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette, et il est à l'unanimité des personnes présentes résolu de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Linda Fortier  
Mairesse

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Francine Labelle,  
Directrice générale et greffière